

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 20 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de GIEVRES, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Robert MOUGNE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Robert MOUGNE, Mme Colette CHAVANOL, M. Michel CARRE, Mme Françoise GILOT-LECLERC, M. Serge DUVOUX, Mme Monique CLAIRE, Mme Madeleine BOUSSAC, M. Jean-Claude COUTANT, Mme Pascale TOYER, Mme Christine THIRY, M. Stéphane AUDION, Mme Pascale DEMEY, M. Bruno RIGODON, Mme Marie-Thérèse LACORD, Mme Claudine BLOIS.

Étaient absents excusés les conseillers municipaux suivants : M. Jean-Paul FURLOTTI (procuration à Mme GILOT-LECLERC), M. Jean-Michel RAMIER (procuration à M. DUVOUX).

Étaient absents non excusés les conseillers municipaux suivants : M. Hervé GUENAIS (en début de séance), Mme Christine ELSER.

La séance a été ouverte en séance ordinaire sous la présidence de M Robert MOUGNE, maire.

M. Serge DUVOUX a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

1 COMPTE RENDU DES ACTIONS DE MONSIEUR LE MAIRE SUITE AUX DELEGATIONS

Signature de devis sur le budget principal :

- Produits d'hygiène et d'entretien pour le restaurant scolaire pour 1 400,00 € TTC avec la société POMONA-EPISAVEURS
- Changement de blocs de secours et d'éclairage, et de disjoncteurs pour 2 550,68 € TTC avec la société REXEL LMEI
- Travaux d'entretien de voirie pour 9 771,84 € TTC avec la société VERNAT TP
- Impression du bulletin municipal pour 2 202,00 € TTC avec la société I.S.F.

Signature de devis sur le budget annexe assainissement :

- Tampons pour assainissement pour 1 247,59 € TTC avec la société CAPLATUB
- Chlorure ferrique pour 6 030,01 € TTC avec la société BRENNTAG Val de Loire

Signature de devis sur le budget annexe site pluridisciplinaire :

- Travaux d'installation électrique pour 1 162,60 € HT avec l'entreprise COUFFRANT

Signature d'un avenant de contrat pour un agent contractuel aux services techniques afin de remplacer un agent en congé maladie couvrant la période du 1^{er} février au 31 mars 2017.

Depuis le 18 Janvier 2017, vente de 2 concessions de cimetière pour un total de 660,00 €.

2 ACQUISITION DE MATERIEL INFORMATIQUE ET DES LOGICIELS POUR COMPLETER L'EQUIPEMENT COMMUNAL

Le conseil municipal décide l'achat d'un équipement informatique et des logiciels nécessaires pour compléter l'équipement informatique communal existant.

Le coût d'acquisition du matériel et des logiciels est estimé à 2 500,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, sollicite la subvention maximum au titre de la réserve parlementaire du député Patrice MARTIN-LALANDE au taux de 50% de la dépense HT.

Ce matériel devrait être destiné à mettre en place des « vision-conférences » ou « visio-rendez-vous » avec des administrations éloignées. Son implantation sera réalisée au sein de la future médiathèque, probablement sur 2018.

Monsieur Hervé GUENAIS a rejoint le conseil municipal à 20h25.

3 RETRAIT D'UNE COMMUNE DU SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA SAULDRE

Par délibération la commune de Millançay demande son retrait du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Sauldre évoquant le fait qu'elle ne possède pas de cours d'eau en tant que tel relié à la Sauldre et que la superficie communale sur ce bassin est minime.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-19 du Code des Collectivités Territoriales, le retrait d'une commune est subordonné à l'accord de l'Etablissement public de coopération intercommunale et à celui des 2/3 des conseils municipaux exprimés représentant plus de 50% de la population.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Syndicat pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai, son avis est réputé défavorable.

La décision de retrait est prise par Monsieur le Préfet de Loir-et-Cher.

Ainsi, le Maire propose au conseil municipal de se prononcer sur le retrait de la commune de Millançay et de l'autoriser à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** le retrait de la commune de Millançay,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

4 AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA SPA

Monsieur le Maire rappelle les conventions successives signées depuis 2003 avec la Société Protectrice des Animaux de Loir-et-Cher pour la gestion après le recueil par nos services des animaux égarés, voire dangereux.

Un avenant est proposé pour réactualiser le coût par habitant et la démographie à compter du 1er janvier 2017.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention avec la SPA de Loir-et-Cher à compter du 1er janvier 2017 moyennant une redevance de 0,60 € par habitant soit un montant total de 1 455,60 €.

5 REVISION DU TABLEAU DES EFFECTIFS SUITE A LA PPCR

Monsieur le Maire explique les évolutions réglementaires relatives aux statuts de la fonction publique territoriale et notamment les décrets relatifs aux parcours professionnels, carrières et rémunérations et à l'avenir de la fonction publique territoriale (PPCR) et leurs dispositions applicables au 1^{er} Janvier 2017

Ce dispositif s'applique tout particulièrement aux fonctionnaires de catégorie C et demande à mettre à jour le tableau des effectifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs suivant à compter du 1^{er} janvier 2017 :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES PERMANENT (équivalent temps plein)		
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE		5	0	5
ATTACHE TERRITORIAL	A	1	0	1
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	B	3	0	3
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE		14	0,5	14,5
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	C	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	C	4	0	4
ADJOINT TECHNIQUE	C	8	0,5	8,5
FILIERE MEDICO-SOCIALE		3	0	3
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2 ^{EME} CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	3	0	3
FILIERE ANIMATION		3	0	3
ANIMATEUR PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	B	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2 ^{EME} CLASSE	C	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION	C	1	0	1
FILIERE POLICE		1	0	1
GARDIEN DE POLICE MUNICIPAL	C	1	0	1
TOTAL GENERAL		26	0,5	26,5

6 CREATION D'UN POSTE D'ATTACHE ET MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose la création d'un poste d'attaché pour encadrer un pôle enfance, culture et entretien et se propose de nommer l'agent occupant actuellement les fonctions de responsable du centre de loisirs, celui-ci ayant obtenu le concours.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de créer à compter du 1^{er} mai 2017 un poste à temps complet d'attaché territorial,
- **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2017,
- **APPROUVE** le tableau des effectifs suivant à compter du 1^{er} mai 2017 :

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES PERMANENT (équivalent temps plein)		
		TEMPS COMPLET	TEMPS NON COMPLET	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE		6	0	6
ATTACHE TERRITORIAL	A	2	0	2
REDACTEUR PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	B	3	0	3
ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1	0	1
FILIERE TECHNIQUE		14	0,5	14,5
AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	C	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	C	1	0	1
ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL	C	4	0	4

2 ^{EME} CLASSE ADJOINT TECHNIQUE	C	8	0,5	8,5
FILIERE MEDICO-SOCIALE		3	0	3
AGENT SPECIALISE PRINCIPAL DE 2 ^{EME} CLASSE DES ECOLES MATERNELLES	C	3	0	3
FILIERE ANIMATION		3	0	3
ANIMATEUR PRINCIPAL 1 ^{ERE} CLASSE	B	1	0	1
ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL	C	1	0	1
2 ^{EME} CLASSE ADJOINT D'ANIMATION	C	1	0	1
FILIERE POLICE		1	0	1
GARDIEN DE POLICE MUNICIPAL	C	1	0	1
TOTAL GENERAL		27	0,5	27,5

6 QUESTIONS DIVERSES

Madame Pascale DEMEY souhaite avoir des renseignements sur l'évolution du dossier relatif à l'exercice d'activité de la société C.L.M.T.P.

Monsieur le Maire, précise que le dossier est toujours en phase d'instruction pour l'autorisation d'Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Le dossier n'a toujours pas été présenté en commission environnementale pour obtenir l'avis nécessaire pour la validation de l'arrêté d'exploitation délivré par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Monsieur le Maire, à la demande de Monsieur Bruno RIGODON, explique les activités actuellement exercées par la société C.L.M.T.P. dans le cadre de ses aménagements et les contraintes dans l'attente de la validation du dossier.

Monsieur le Maire informe les Conseillers municipaux des prochaines dates de réunion dont un conseil Municipal pour le 29 Mars 2017 à 20 heures.

La séance est levée à 21 heures et 10 minutes.